

# Les déductions 2024 en un coup d'œil

Vous pouvez déclarer les déductions suivantes. Si vous remplissez les conditions, elles seront prises en compte pour le calcul de votre impôt. Le montant qui vous aura été accordé en déduction figurera sur votre décision de taxation.

Les modifications par rapport à l'année fiscale précédente sont surlignées en beige.

Chiffre <sup>1</sup>	Déductions	Canton		Confédération
		Revenu en francs	Fortune en francs	Revenu en francs
	Déduction générale <sup>2</sup>	5'300.–	–	–
	Déduction pour personnes mariées <sup>2</sup>	5'300.–	18'000.–	2'800.–
1.1	Pilier 3a avec caisse de pension (2 <sup>e</sup> pilier)	7'056.– max.	–	7'056.– max.
	sans caisse de pension (2 <sup>e</sup> pilier)	35'280.– max.	–	35'280.– max.
1.2	Déduction pour personne seule tenant ménage indépendant	2'400.–	–	–
	Majoration par enfant	1'300.–	–	–
2.1	Déduction pour époux exerçant tous deux une activité lucrative <sup>2</sup>	2% du revenu total, 9'500.– max.	–	50% du revenu le plus bas, 8'500.– min. 13'900.– max.
2.1	Déduction pour enfant par enfant	8'300.–	18'000.–	6'700.–
2.1	Déduction des frais de garde des enfants par des tiers par enfant	16'000.– max.	–	25'500.– max.
2.1	Déduction pour instruction au dehors par enfant	6'400.– max.	–	–
4.2	Déduction pour assurance:			
	<b>Personnes mariées</b>			
	avec caisse de pension ou pilier 3a	4'900.–	–	3'600.– max.
	sans caisse de pension ni pilier 3a	7'200.– max.	–	5'400.– max.
	par enfant	700.–	–	700.–
	par personne à charge dans le besoin	–	–	700.–
	<b>Personnes seules</b>			
	avec caisse de pension ou pilier 3a	2'450.–	–	1'800.– max.
	sans caisse de pension ni pilier 3a	3'600.– max.	–	2'700.– max.
	par enfant	700.–	–	700.–
	par personne à charge dans le besoin	–	–	700.–
4.4	Cotisations d'adhésion et libéralités à des partis politiques	5'300.– max.	–	10'400.– max.
5.2	Déduction pour aide	4'800.–	–	6'700.–
5.3	Dons	100.– min. max. 20% du revenu net	–	100.– min. max. 20% du revenu net
5.4	Frais de maladie et d'accident à charge	Part excédant 5% du revenu net	–	Part excédant 5% du revenu net
6.1	Frais de déplacement	7'000.– max.	–	3'200.– max.
	Bicyclette, vélo électrique, cyclomoteur, motocycle à plaque jaune	700.–	–	700.–
	Voiture	0,70 par km	–	0,70 par km
	Motocycle à plaque blanche	0,40 par km	–	0,40 par km
6.2	Repas pris à l'extérieur:			
	par jour	15.–	–	15.–
	par année	3'200.–	–	3'200.–
	par jour (avec réduction)	7,50	–	7,50
	par année (avec réduction)	1'600.–	–	1'600.–
6.3	Frais de repas en cas de séjour hebdomadaire hors du domicile:			
	par jour	30.–	–	30.–
	par année	6'400.–	–	6'400.–
	par jour (avec réduction)	22,50	–	22,50
	par année (avec réduction)	4'800.–	–	4'800.–
6.4	Autres frais professionnels	3% du salaire net, 2'000.– min. 4'000.– max.	–	3% du salaire net, 2'000.– min. 4'000.– max.
6.5	Frais professionnels activité accessoire	20% du salaire net, 800.– min. 2'400.– max.	–	20% du salaire net, 800.– min. 2'400.– max.
6.6	Frais de formation et de perfectionnement professionnels	12'500.– max.	–	12'900.– max.
	<b>Déduction pour revenu modique à moyen<sup>2</sup></b>	<b>Déduction</b>		
	Personnes seules dont le revenu à prendre en compte n'excède pas 16 700 francs	1'100.–	–	–
	Personnes mariées dont le revenu à prendre en compte n'excède pas 22 300 francs	2'200.–	–	–
	<b>Informations complémentaires:</b>			
	– Cette déduction est majorée de 600 francs par enfant.			
	– Lorsque le revenu à prendre en compte est supérieur à 16 700 francs (personne seule) ou à 22 300 francs (personne mariée), cette déduction est réduite de 150 francs pour les personnes seules et de 300 francs pour les personnes mariées par tranche de revenu supplémentaire de 2000 francs.			

## Impressum

Intendance des impôts  
du canton de Berne  
Brünnenstrasse 66, case postale  
3001 Berne

[www.taxme.ch](http://www.taxme.ch)

<sup>1</sup> Chiffres sous lesquels figureront les déductions dans votre décision de taxation.

<sup>2</sup> Déduction accordée automatiquement aux personnes qui sont dans la situation correspondante.